



PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 25 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Arrêté N °2015041-0009 - Arrêté de délégation de signature de Monsieur François Crémieux, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine	1
---	---

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Décision N °2015040-0005 - UT 75 - UC 16 - section 16-9 - Monsieur Benoit BOLORE	8
- Délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité	
Décision N °2015040-0006 - UT 75 - UC 16 - section 16-8 - Monsieur Claude COLNA -	10
Délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité	
Décision N °2015040-0007 - UT 75 - UC 16 - section 16-7 - Monsieur Claude LAGNEAU	12
- Délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité	
Décision N °2015040-0008 - UT 75 - UC 16 - section 16-5 - Monsieur Alexandre MAUPIN - Délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité	14
Décision N °2015040-0009 - UT 75 - UC 16 - section 16-3 - Monsieur David MOUNA- KINGUE - Délégation de signature - arrêt de travaux et d'activité	16



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2015041-0009

signé par
Directeur du groupe hospitalier hôpitaux universitaires Paris Nord Val- de- Seine

le 10 Février 2015

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine

Arrêté de délégation de signature de Monsieur
François Crémieux, Directeur des Hôpitaux
Universitaires Paris Nord Val de Seine

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine
(sites Beaujon, Bichat – Claude-Bernard, Bretonneau, Charles-Richet, Louis-Mourier)

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 2014343-001 nommant Monsieur François Crémieux à compter du 12 novembre 2014 directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet)

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur Général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun.

A R R E T E

ARTICLE 1 :

- Délégation générale de signature est donnée à Monsieur **Arnaud Corvaisier**, directeur de groupe hospitalier adjoint à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K)

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des ressources humaines non médicales, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1, 2, 3, 6, 29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé des finances à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1, 2, 3) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,
- Monsieur **Lyonel Verley**, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° n° 2014343-001 susvisé,
- Madame **Marie Warnier**, Directrice Adjointe, chargée des investissements à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1, 2, 3, 4, 7) de l'arrêté n° 2014343-001 susvisé
- Madame **Sabine Dupont**, Directrice Adjointe, chargée des affaires médicales par intérim, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Arnaud Giraudet**, Directeur Adjoint, chargé de la recherche par intérim, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Erik Dusart**, Directeur Adjoint, chargé des affaires générales et de la cellule des marchés, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, D, E(1), F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Olivier Savin**, ingénieur, chargé du système d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C(2,5), E de l'arrêté directorial n° n° 2014343-001 susvisé.
- Monsieur **Patrick Cossard**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe, chargée des ressources humaines non médicales délégation est donnée à Madame Lara Vinauger, directrice des ressources humaines adjointe ; Madame Inès Gravey, directrice des ressources humaines adjointe, Céline Fitoussi, Attachée d'Administration Hospitalière ; Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière ; Sylviane Gautrand, adjoint des cadres hospitaliers, Nadia Olinga, adjoint des cadres, Claire Lhomond, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B, G (1,2,3,6,29,30), H(5), K de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, Directeur Adjoint, chargé des achats et prestations logistiques, délégation est donnée à Monsieur Brahim Bouzaréa, responsable logistique, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C (2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15), E de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé et délégation est donnée à Monsieur Antoine Labonne, responsable service achat, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Lyonel Verley et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe C(2) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Marie Warnier, Directrice Adjointe, chargée des investissements, délégation est donnée à Monsieur Marc Herold, directeur des travaux et de la maintenance et Madame Françoise Gosso, directrice des équipements, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Marie Warnier et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, D (1, 2,3,4,7) de l'arrêté n° 2014343-001 susvisé

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice Adjointe, chargée des affaires médicales par intérim, délégation est donnée à Monsieur Tony Loiseau, attaché d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Madame Sabine Dupont et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur adjoint, chargé de la recherche par intérim délégation est donnée à Madame Audrey Garcia-Viana, directrice adjointe et Madame Aurélie Message, attachée d'administration hospitalière à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, G de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé.

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, Directeur Adjoint, chargé des finances, délégation est donnée à Madame Julie Thuilleaux, directrice adjointe et Madame Audrey Garcia-Viana, directrice adjointe, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Arnaud Giraudet et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, C, E, H (1,2,3) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé,

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice du site de Beaujon, délégation est donnée à Madame Lara Vinauger, directrice de ressources humaines adjointe, Madame Inès Gravey, directrice des ressources humaines adjointe, Madame Caroline Joly, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Sabine Dupont a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de l'hôpital Beaujon,

En cas d'empêchement de Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site de Bichat, délégation est donnée à Madame Marie Warnier, directrice des investissements, Monsieur Alain Bentounsi, Coordonnateur Général

- Monsieur **Régis Moutardier**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé
- Monsieur **Franck Copperé**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé
- Monsieur **Patrick Bodo**, chargé de sécurité anti-malveillance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F(5) de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé

ARTICLE 2 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Monsieur Guillaume Caro, directeur du site Louis-Mourier, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Madame Françoise Martin, directrice du site Charles-Richet, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Monsieur Arnaud Giraudet, directeur du site Bichat - Claude-Bernard, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Madame Sabine Dupont, directrice du site Beaujon, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)
- Monsieur Lyonel Verley, directeur du site Bretonneau, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du Groupe Hospitalier déterminé de l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé (paragraphe A, B, C, D, F, G, H)

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le Directeur du Groupe Hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

des Soins, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Arnaud Giraudet a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bichat,

En cas d'empêchement de Monsieur Guillaume Caro, directeur du site de Louis Mourier, délégation est donnée à Madame Françoise Taris, Directrice des Soins, Madame Nathalie Faure, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Guillaume Caro, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site de Louis Mourier,

En cas d'empêchement de Monsieur Lyonel Verley, directeur du site de Bretonneau, délégation est donnée à Monsieur Erik Dusart, directeur adjoint, chargé des affaires générales et de la cellule des marchés, Madame Maria Devaud, Directrice des soins à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Monsieur Lyonel Verley, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Bretonneau,

En cas d'empêchement de Madame Françoise Martin, directrice du site de Charles Richet, délégation est donnée à Madame Françoise Taris, Directrice des Soins, Madame Inès Gravey, adjointe à la directrice des ressources humaines, Claire Lhomond, Attachée d'Administration Hospitalière, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Madame Françoise Martin, a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Charles Richet.

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de Groupe Hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé, pour les périodes de garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 4 du présent arrêté

De même délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur de groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n° 2014343-001 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, aux bénéficiaires suivants :

- Christian Autissier, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Alain Bentounsi, coordonnateur général des soins
- Eric Blattes, Attaché d'Administration Hospitalière
- Brahim Bouzarea, Ingénieur Logistique
- Annie Blivet, Cadre Supérieur de Santé
- Sébastien Brion, Ingénieur Logistique
- Michèle Caron, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Guillaume Caro, Directeur Adjoint
- Pierre-Christophe Cathelineau, Directeur Adjoint AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Sylvie Celerier, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Edouard Croisile, Ingénieur Travaux
- Maria Devaud, Directrice des Soins
- Erik Dusart, Directeur adjoint
- Evelyne Estibals, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Laurent Fournau, Cadre de Santé
- Audrey Garcia-Viana, Directrice Adjointe
- Arnaud Giraudet, Directeur adjoint
- Françoise Gosso, Directrice des Equipements,

- Monique Guinot, Directrice des Soins
- Inès Gravey, Directrice Adjointe
- Caroline Joly, Directrice des Soins
- Claire Lhomond, Attaché d'Administration Hospitalière
- Florence Judy-Regno, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Tony Loiseau, Attaché d'Administration Hospitalière
- Françoise Martin, Directrice adjointe
- Marie Nobili, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Hélène Oppetit, Directrice adjointe AP-HP mentionné sur l'arrêté DG fixant le « pool » des administrateurs de garde exerçant principalement leurs fonctions hors du GH
- Henri Pham, Attaché d'Administration Hospitalière
- Bertrand Rigaut, Ingénieur travaux
- Joe-Pascal Saji, Ingénieur Restauration
- Elodie Salga, Ingénieur Biomédical
- Christelle Soupraya, Adjoint des Cadres Hospitaliers
- Jean-François Tacnet, Attaché d'Administration Hospitalière
- Françoise Taris, Directrice des Soins
- Catherine Terradas, Cadre de Santé
- Julie Thuilleaux, Directrice Adjointe
- Franck Valy, Ingénieur informatique
- Lyonel Verley, Directeur Adjoint
- Lara Vinauger, Directrice Adjointe
- Sophie Viane, Adjoint des cadres Hospitalier
- Marie Warnier, Directrice Adjointe

ARTICLE 6 :

L'arrêté n° 2015027-0012 du 27 janvier 2015 portant délégation de signature du Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est abrogé.

ARTICLE 7 :

Le Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Nord Val de Seine (sites Bichat, Beaujon, Louis Mourier, Bretonneau, Charles Richet) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 10 février 2015



François Crémieux



PREFECTURE PARIS

Décision n °2015040-0005

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 09 Février 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - UC 16 - section 16-9 - Monsieur
Benoit BOLORE - Délégation de signature -
arrêt de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

L'Inspecteur du travail responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Niklas VASSEUX, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014 affectant M. Benoît BOLORE contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement, section 9, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à M. Benoît BOLORE, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 9 février 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 16ème arrondissement


Niklas VASSEUX



PREFECTURE PARIS

Décision n °2015040-0006

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 09 Février 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - UC 16 - section 16-8 - Monsieur
Claude COLNA - Délégation de signature -
arrêt de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

L' Inspecteur du travail responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Niklas VASSEUX, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014 affectant M. Claude COLNA contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement, section 8, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Monsieur Claude COLNA, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 9 février 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 16ème arrondissement


Niklas VASSEUX



PREFECTURE PARIS

Décision n °2015040-0007

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 09 Février 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - UC 16 - section 16-7 - Monsieur
Claude LAGNEAU - Délégation de signature -
arrêt de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

L'Inspecteur du travail responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731-1 à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Niklas VASSEUX, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014 affectant Mme Claude LAGNEAU contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement, section 7, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Madame Claude LAGNEAU, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

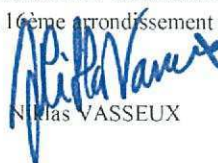
- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 9 février 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 16ème arrondissement


Niklas VASSEUX



PREFECTURE PARIS

Décision n °2015040-0008

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 09 Février 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - UC 16 - section 16-5 - Monsieur
Alexandre MAUPIN - Délégation de signature
- arrêt de travaux et d'activité

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

L' Inspecteur du travail responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Niklas VASSEUX, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014 affectant M. Alexandre MAUPIN contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement, section 5, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Monsieur Alexandre MAUPIN, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 9 février 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 16ème arrondissement


Niklas VASSEUX



PREFECTURE PARIS

Décision n °2015040-0009

signé par
Responsable de l' unité territoriale de Paris

le 09 Février 2015

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

UT 75 - UC 16 - section 16-3 - Monsieur
David MOUNA- KINGUE - Délégation de
signature - arrêt de travaux et d'activité



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL
DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA
CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI D'ÎLE DE FRANCE

Unité territoriale de Paris

Arrêts temporaires de travaux ou d'activité
Délégation de signature

L'Inspecteur du travail responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement,

- Vu le code du travail, notamment ses articles L.4731-1 à L.4731-3, L.8112-5 et R.4731- à R.4731-6 ;
- Vu l'arrêté interministériel en date du 4 novembre 2011 portant nomination de M. Laurent VILBOEUF directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île de France à compter du 14 novembre 2011 ;
- Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France en date du 5 novembre 2014 donnant délégation à M. Marc-Henri LAZAR, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet notamment de nommer les responsables des unités de contrôle,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2014 signé par le responsable de l'unité territoriale de Paris affectant M. Niklas VASSEUX, inspecteur du travail, en qualité de responsable de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement de l'unité territoriale susmentionnée,
- Vu la décision du 8 décembre 2014 affectant M. David MOUNA-KINGUE contrôleur du travail, au sein de l'unité de contrôle du 16ème arrondissement, section 3, de l'unité territoriale de Paris de la DIRECCTE d'Île-de-France ;

D E C I D E

Article 1er : délégation est donnée à Monsieur David MOUNA-KINGUE, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise des travaux, prévus aux articles L.4731-1 et L.4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité , prévus aux articles L.4731-2 et L.4731-3 du code du travail en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 : la délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle.

Article 3 : le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris Paris et de la Préfecture de police accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 9 février 2015

Le responsable de l'unité de contrôle
du 16ème arrondissement


Niklas VASSEUX